

## Les formations PH

### Formations en direction des personnes en situation de handicap intellectuel

#### Délégué des personnes

|                                                                                             |                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|  Référence | <b>PH12</b>                                                                       |
|  Lieu      | Intra : sur site                                                                  |
|  Durée     | <b>2 jours continu</b><br>Nombre d'heure : 12h                                    |
|  Coût      | <b>1080 €</b> par jour et par groupe (hors frais de déplacement et d'hébergement) |
|  Groupe    | Maximum 8 personnes avec les personnes de soutien en plus                         |



#### PUBLIC

Travailleurs d'ESAT.

#### PRÉREQUIS

Être élu Délégué des personnes ou souhaiter le devenir.

#### OBJECTIFS

- Comprendre les **droits, responsabilités** du délégué des personnes dans le cadre de son rôle de représentant des travailleurs
- Comprendre les **missions** du délégué des personnes en ESAT, au sein de l'instance mixte, du CVS, ou dans le cadre d'accompagnement de travailleurs en individuel
- Acquérir les **compétences essentielles de la représentation**
- Organiser sa mission **de représentation** avec les ressources à sa disposition

#### CONTENU

- La campagne, l'élection, ce que représente le fait d'être délégué des personnes?;
- Principe démocratique de citoyenneté
- Statut et durée du mandat
- Représentation individuelle, représentation collective?: les différentes instances au sein de l'ESAT, la place du délégué des personnes
- Droits et responsabilités du délégué des personnes dans le cadre de son rôle de représentant des travailleurs
- Les droits et devoirs des travailleurs d'ESAT (CASF, contrat, règlement de fonctionnement)
- La posture de délégué des personnes
- Expliquer ses missions aux travailleurs de l'ESAT, susciter et motiver le dialogue? avec les travailleurs?;
- Ecouter, comprendre les demandes, reformuler?;



- Réorienter vers l'interlocuteur ou l'instance concernée par la demande?;
- Préparer ses interventions?;
- Prendre la parole, argumenter?;
- Expliquer et suivre les actions menées.
- Les missions du délégué des travailleurs?: son rôle au sein de l'instance mixte et du CVS?; son rôle dans l'accompagnement de travailleurs dans le cadre de litiges avec l'ESAT.
- S'organiser dans le cadre des 5 heures de délégation, faire usage des ressources à sa disposition

## **PÉDAGOGIE**

Exposés, exemples, échanges, exercices

Formation animée par un formateur et

co-animée avec un co-formateur de l'association d'autoreprésentant Nous Aussi

## **ÉVALUATION DES ACQUIS**

Questionnaire ou quizz d'évaluation des acquis complété en fin de formation